

CONSULTATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ) SUR LES SERVICES EHDAA PARTICULIÈREMENT L'ANNEXE 49

Encadrements :

Convention collective :

8-9.04 Comité paritaire au niveau de la commission pour les élèves à risques et les élèves HDAA

8-9.04 C) 1) Le comité a pour mandat de faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre la commission et les écoles.

Annexe 49 Allocation de 11,67 M\$ en soutien à la composition de la classe

1. Le Ministère alloue un montant de 11,67M\$ récurrent en soutien à la composition de la classe, et ce, pour les 4 années scolaires suivantes :
 - 2016-2017 : 11,67 M\$ (~500 000\$ pour la CSDGS)
 - 2017-2018 : 11,67 M\$
 - 2018-2019 : 11.67 M\$
 - 2019-2020 : 11,67 M\$
2. La répartition des sommes entre les commissions dont le syndicat est affilié à la FSE-CSQ à la signature de l'entente s'effectue selon les paramètres budgétaires établis par le Ministère.
3. La commission répartit la somme entre les écoles et détermine les modèles d'organisation des services pour le primaire et le secondaire à la suite des recommandations formulées par le comité paritaire prévu à la clause 8-9.04, parmi les choix suivants :
 - Le soutien à la composition de la classe pour tenir compte notamment de l'intégration des élèves en trouble de comportement en classe ordinaire;
 - La mise en place de nouveaux modèles d'organisation de service pour soutenir la composition de la classe, notamment pour l'ouverture de groupes d'élèves permettant, à titre d'exemple, la pondération à priori, la mise en place de classes de type répit, ressource ou spécialisée ou encore l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage des élèves, l'ajout de service, etc.
4. Selon les modèles d'organisation des services déterminés par la commission, la direction de l'école décide de l'utilisation des ressources allouées à la suite des recommandations du comité au niveau de l'école prévu à la clause 8-9.05.
5. Les sommes non utilisées, au cours de l'année scolaire où elles ont été allouées, sont reportées à l'année scolaire suivante.

CONSIGNES :

1. Compléter la consultation au verso d'ici le 13 mars
2. La remettre à votre déléguée d'école

Merci!



École : _____

Consultation

Principes : (Encercler le degré de priorité porté à chaque principe)

- **Agir tôt**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Agir rapidement**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Équité dans le partage des ressources**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Continuum de service**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Ressources enseignantes**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Au service des élèves ayant un trouble du comportement ou agissant**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **En service direct à l'élève**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Tenir compte de l'indice de défavorisation**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Éviter le saupoudrage**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire

Propositions : (Encercler le degré de priorité porté à chaque proposition)

1. Répartition des sommes entre les écoles en fonction des principes retenus précédemment en lien avec la composition de la classe, notamment :
 - a. en libération d'enseignant pour la préparation du matériel dyslexie;
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - b. en libération pour l'organisation et planification de l'élève en modification
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - c. pour la bonification du service d'orthopédagogie
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - d. pour la bonification du service d'enseignant ressource (pour offrir du service en sec 4-5)
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - e. pour ajouter de l'aide enseignant au préscolaire
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - f. autres (encercler et préciser) :
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire

2. Étendre le service de type « Répit » du préscolaire au secondaire (4 et 5)
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
3. Améliorer le service Répit (en ce qui concerne l'année 2016-2017, réserver des sommes pour équiper les services primaire et secondaire de matériel pédagogique adéquat)
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
4. Étendre le service d'enseignant soutien pour les élèves TC du préscolaire au secondaire
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire

CONSIGNES :

1. **D'ici le 13 mars**, compléter la consultation
2. La remettre à votre délégué d'école